

CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONIQUE

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 - 18H00

Membres présents	Jacky BAUDRAND, Pierre BIGOT, Daniel BOISSIERE, Luc BOURON, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Anne-Charlotte DUPONT, Michel EXBRAYAT, Agnès FANJAUD, Christine GEFFROY, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Catherine GROSSETETE, Jean-Marc GROSSETETE, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Anne Cécile LENORMANT, Philippe LESCURE, Thomas MANTELLI, Bénédicte MARET, Bertrand MEYER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Eric SAEZ, Didier SERRANO, Hervé SIMON, Patrick SOIN, Andrée VIDIL.
Invité-e-s à titre consultatif	Stéphanie EKAMBI, Guillaume FRITSCH, Benjamin MAZE.
Absent(s)/excusé(s)	Alain COURPRON, Dominique FRIZZA, Cédric GOSSE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Séverine PUCHE, Jessica HARRISON, Bernard SAINT-JEAN.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance.

[1. Secrétariat Général / Administration Générale](#)

[1.1. Proposition de nomination](#)

[1.1.1. Commission Nationale de Discipline](#)

[1.1.2. Commission Nationale Disciplinaire d'Appel](#)

[2. Réglementation Générale Fédérale 2018](#)

[3. Proposition de modification de la Réglementation Sportive 2018](#)

Avant de débiter la réunion, le Président Philippe LESCURE souhaite féliciter les résultats des athlètes Français lors du Championnat du Monde de Triathlon et de Paratriathlon qui s'est déroulé les 15 et 16 septembre derniers à Rotterdam (Pays-Bas).

Par ailleurs, il informe les membres du CA du changement de dénomination de l'International Triathlon Union (ITU) qui deviendra prochainement "World Triathlon".

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Proposition de nomination

1.1.1. Commission Nationale de Discipline

La Commission Nationale de Discipline propose la nomination de Bruno DAMIENS, conciliateur jusqu'au 30 juin 2017, en tant que membre de cette commission. Le CA valide cette proposition à l'unanimité.

1.1.2. Commission Nationale Disciplinaire d'Appel

Le Président de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel, Jean-Claude ZIENKIEWICZ, propose la nomination des membres suivants :

- Jean-Paul DUTHILLEUL
- Jean-Louis PITON
- Lise DURANTEAU
- Eric LABDANT
- Agnès LEHAIR
- Christophe DEMANGEON
- Renald CEDOLIN
- Chantal MINOTTI

Le CA valide ces deux propositions à l'unanimité.

2. Proposition de modification de la Réglementation Sportive 2018

PARAGRAPHE	PROPOSITION	DÉCISION DU CA
Officiels	Ajouter dans la liste des officiels les évaluateurs d'arbitres et de délégués techniques.	Cette proposition concerne les épreuves nationales et devra donc être validé avec la Commission Nationale Sportive et le Bureau exécutif
Championnat de France Paratriathlon	Autoriser la participation des athlètes sur le Championnat de France Paratriathlon quelle que soit la date de prise de licence avant le jour de l'épreuve.	Cette proposition concerne les épreuves nationales et devra donc être validé avec la Commission Nationale Sportive et le Bureau exécutif

PARAGRAPHE	PROPOSITION	DÉCISION DU CA
Course en binôme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Supprimer le paragraphe suivant <i>"Dans le cadre d'une épreuve Distance XS ou S, deux concurrents (binôme spécifiquement identifié avant la course) pourront rouler ensemble (l'un derrière l'autre ou côte à côte) y compris sur une route ouverte à la circulation. Cette disposition devra être précisée lors de l'exposé de course. Les binômes n'auront accès ni au podium ni à la grille de prix"</i>, 2. Créer un chapitre "BINÔME", 3. Texte proposé : <i>Dans le cadre de l'accompagnement d'un débutant, un organisateur peut ouvrir son épreuve Distance XS à la pratique Binôme. Les concurrents :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Doivent être tous les deux inscrits à l'épreuve</i> - <i>Doivent suivre les consignes d'identification qui leur sont proposées par l'organisation</i> - <i>Doivent rester ensemble pour les parties cyclisme et course à pied</i> - <i>Ne peuvent prétendre ni au podium, ni à la grille de prix</i> - <i>Sont classés sur le classement final mais n'influencent pas les podiums</i> 	Cette proposition est validée à l'unanimité.
Calculateur de distances	Le calculateur n'intègre pas les évolutions prévues dans la Réglementation Sportive (accès aux épreuves Distances L et supérieures aux des juniors).	Le calculateur devra être mis à jour, ou à défaut, il devra être complété d'une note précisant que les juniors ont accès aux épreuves Distances L et supérieures.
Fraude technologique	Seuls les officiels de l'ITU sont habilités à effectuer ces contrôles. N'est-ce pas trop limitatif ?	La FFTRI utilise le matériel de l'ITU et doit respecter la réglementation de l'ITU. Il est précisé que seules les personnes formées et qualifiées par l'ITU peuvent réaliser ce type de contrôle. La proposition est donc rejetée mais pourra être réétudiée en 2018 lorsque la FFTRI de dotera de son propre matériel. Le président Lescure ajoute qu'il souhaite que la FFTRI se rapproche de la FFC pour progresser dans ce domaine. T Mantelli prend acte de cette proposition

PARAGRAPHE	PROPOSITION	DÉCISION DU CA
Fraude technologique	<p>Remplacer</p> <p>La fraude technologique consiste à utiliser un mécanisme quelconque autre que celui autorisé pour propulser un vélo.</p> <p>Par</p> <p>La fraude technologique consiste à utiliser un vélo équipé d'un mécanisme quelconque autre que celui autorisé.</p>	Cette proposition est validée à l'unanimité.
Fraude technologique	<p>Remplacer</p> <p>Déroulement du contrôle : La sélection des athlètes contrôlés est laissée à la discrétion des officiels de contrôle validés par l'ITU.</p> <p>Par</p> <p>Déroulement du contrôle : La sélection des athlètes est effectuée au hasard avant le départ de la course.</p>	Cette proposition est rejetée à l'unanimité.
Fraude technologique	<p>Remplacer</p> <p>En cas de double test positif il sera procédé à la signature d'une décharge et au démontage du vélo (par le concurrent ou le mécanicien).</p> <p>Par</p> <p>En cas de double test positif, il sera demandé à l'athlète concerné de procéder au démontage du vélo. En cas de refus de ce dernier, il lui sera demandé de signer un document attestant que celui-ci accepte qu'un mécanicien accrédité procède au démontage et qu'il est bien informé des risques liés à cette opération. Le refus de signature, et donc de démontage du vélo, sera considéré comme une soustraction au contrôle et entraînera la disqualification de l'athlète concerné et d'éventuelles poursuites disciplinaires à son encontre.</p>	Cette proposition est validée à l'unanimité.



3. Réglementation Générale Fédérale 2018

Le Président soumet pour validation le projet complet de la Réglementation Générale Fédérale 2018. Les membres du CA valident à l'unanimité ce projet.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Pierre BIGOT – Secrétaire Général